



# COMMUNIQUÉ

Paris, le 19 novembre 2007

## Réforme de la carte judiciaire Un bilan lourd pour les villes moyennes : elles attendent des compensations

Au terme des annonces effectuées depuis plus d'un mois par le Garde des Sceaux, Rachida Dati, concernant la réforme de la carte judiciaire, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) réagit sur un bilan qu'elle estime très éloigné des déclarations initiales.

Au final, si les villes moyennes sont concernées dans moins de 10 % des cas par la fermeture d'un tribunal d'instance (15 sites sur 176), la FMVM relève que **ses membres sont touchés une fois sur deux par la suppression d'un tribunal de grande instance** (12 sites sur 23), **de commerce** (27 sites sur 55), **ou par un conseil de prud'homme** (26 sur 63).

Les maires des villes moyennes regrettent qu'aux promesses de concertation, de réorganisation des contentieux se soit succédée une réforme unilatérale, purement mécanique et apparemment comptable, et que le citoyen soit finalement un des perdants d'une réforme qui devait rendre la justice plus proche et plus efficace.

Au-delà de ces constats, **la Fédération des Maires des Villes Moyennes estime vital pour la dimension d'aménagement du territoire que des mesures de compensations soient prises**, en particulier pour les villes\* plusieurs fois victimes de cette réorganisation.

**Les maires des villes moyennes en appellent pour cela à une intervention rapide du Premier Ministre.**

\* : Moulins, Riom, Le Creusot-Montceau, Morlaix, Vierzon, Épernay, Dole, Tulle, Saint-Dié-des-Vosges, Millau, Hazebrouck, Arles, Saumur, Abbeville et Rochefort figurent parmi les villes qui a côté d'une juridiction civile (TGI, TI) font une autre fois, avec une juridiction spécialisée, les frais de cette réorganisation.

### La FMVM

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 171 adhérents.

FMVM

5, rue Jean Bart  
75006 Paris – France

Contact :

Armand Pinoteau, chargé de mission  
Nicole Gibourdel, déléguée générale

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

fmvm@villesmoyennes.asso.fr

[www.villesmoyennes.asso.fr](http://www.villesmoyennes.asso.fr)